

----

## **Motion relative au rôle de la SAFER dans l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture** **N° 7 - 23**

**Proposée par la Confédération Paysanne de l'Aveyron**

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, réunis en Session ordinaire le lundi 27 novembre 2023 à Rodez, sous la Présidence de Monsieur Jacques MOLIERES,

**Délibérant** conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

**Constatant** que le quorum est atteint avec la présence de 24 membres,

**Considérant** que :

- La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) est une société anonyme, sans but lucratif, sous tutelle du gouvernement dont l'objectif initial est la réorganisation des exploitations et l'installation des jeunes ;
- La mission officielle de la SAFER s'est élargie à l'accompagnement des projets fonciers des collectivités, la protection des ressources naturelles et des paysages, l'information et la transparence du marché foncier ;
- La ligne maîtresse de la SAFER doit être l'intérêt général ;
- Dans un communiqué de presse national du 7 octobre 2020, rédigé par la FNSEA, les JA, l'APCA et la SAFER, il est écrit : « Notre objectif est d'assurer un accès équitable aux surfaces agricoles et de mieux les orienter pour permettre l'installation d'agriculteurs nombreux, indispensables à la vitalité des territoires ».
- Le stockage foncier est un outil indispensable dans le cadre de projets de transmission qui permet de contribuer au renouvellement des générations en agriculture ;
- Le recours de plus en plus fréquent aux conventions de mises à disposition SAFER (CMD) par les propriétaires rend ce foncier inaccessible à l'installation, car précaire et limité dans le temps. C'est une réelle entrave au statut du fermage et donc à la sécurisation de l'outil de production ;
- Les délais de candidature SAFER sont très courts. Les porteurs de projet ont en réalité 15 jours, à compter de la date de parution de l'annonce, pour adresser leur candidature, ce qui rend quasiment impossible la constitution d'une candidature étoffée (chiffrage, étude de marché, parcours à l'installation, accord bancaire, etc...) ;

### **Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron demandent :**

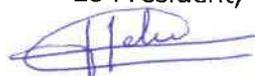
- La rénovation des outils d'orientation du foncier que sont les SAFER et le contrôle des structures pour orienter les terres en faveur du renouvellement des générations ;
- Que la façon dont sont rédigés et appliqués les Schémas Directeurs Régionaux des Exploitations Agricoles (SDREA), qui orientent SAFER et contrôle des structures, soit revue ;
- Que la SAFER agisse réellement contre la spéculation financière sur la terre, elle en a déjà les moyens ;
- Que la SAFER soit dotée de moyens (financiers, législatifs...) lui permettant de supporter les coûts du stockage foncier et de rétrocéder le foncier à des projets d'installation ;
- Que la SAFER étudie chaque proposition des propriétaires concernant les CMD et que ces dernières soient utilisées uniquement comme une solution d'attente en vue d'une transmission durable du foncier et non comme un outil de location garantissant au propriétaire un bien libre de fermage à échéance ;
- Qu'un propriétaire n'ait le droit d'utiliser qu'une seule fois une CMD sur les mêmes parcelles, que la période soit continue ou discontinue ;
- Que les délais de candidature soient allongés pour permettre aux candidats à l'installation de mieux préparer leur dossier.

**La motion** est rejetée dans les conditions suivantes :

- Membres votants en exercice : 31
- Quorum : 17
- Nombre de votants : 24
  - Dont,
  - Nombre de voix pour : 2
  - Nombre de voix contre : 17
  - Nombre d'abstentions : 5

Délibéré à Rodez, le 27 novembre 2023

Le Président,



J. MOLIÈRES